

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON  
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL  
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.  
LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX  
Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ  
Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE  
Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme MOREAU Aurore (Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon  
(Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme  
DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

### **10. Renouvellement du contrat d'abonnement entre la commune de Boisseuil et la radio Flash FM.**

Par délibération en date du 14 mars 2024 le conseil municipal avait décidé de renouveler son contrat d'abonnement avec la radio Flash FM afin de diffuser les événements organisés par la commune dans la rubrique agenda de la radio à la fois sur l'antenne, le site internet et l'application Flash FM.

Le contrat d'une durée d'un an a pris fin le 17 mars 2025. A ce titre et dans la mesure où cet outil a permis une diffusion avec un rayonnement plus large que celui du territoire de la commune des événements organisés par Boisseuil, il apparaît opportun de signer un nouveau contrat pour une durée d'un an.

La formule d'un an s'élève à 290 € et permettra de diffuser 2 manifestations par mois.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer le contrat d'abonnement d'un montant de 290 € avec la radio Flash FM ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

